

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS124

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 32

Supprimer les alinéas 2 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer des dispositions introduites au Sénat qui semblent encore trop prématurées.